



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0326

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ambohimahasoa pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville d'Ambohimahasoa, région Haute-Matsiatra - Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0326**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ambohimahasoa pour le projet De l'eau potable au cœur de la ville d'Ambohimahasoa, région Haute-Matsiatra - Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été délibérée le 11 juillet 2005 par le Conseil de communauté. Dans ce cadre, la Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra, à Madagascar, depuis 2006. De 2006 à 2011, le projet dit AGIRE (Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau) a permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le succès de la réalisation des 6 projets d'infrastructures confiés directement en maîtrise d'ouvrage communale est à souligner.

La Communauté urbaine s'est engagée, par délibération n° 2012-2755 du Conseil du 13 février 2012, dans une nouvelle convention de coopération avec la région Haute-Matsiatra pour la mise en œuvre du projet CAP'eau. Ce projet a ciblé 12 communes prioritaires, les 6 anciennes et les 6 nouvelles. Il vise, pour la période 2012-2015, les objectifs suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La coopération est mise en œuvre localement par un représentant permanent de la Communauté urbaine. La région Haute-Matsiatra met également à disposition 2 agents sur le projet.

La Commune urbaine d'Ambohimahasoa était partenaire du projet AGIRE puis aujourd'hui du projet CAP'eau.

La Commune urbaine d'Ambohimahasoa est le chef-lieu dudit district, faisant partie des 7 districts de la région Haute Matsiatra. Avec 49 kilomètres carrés de superficie, la commune est subdivisée en 9 fokontany (quartiers) distants de 0 à 7 kilomètres du chef-lieu de la commune. Ces 9 fokontany sont peuplés de 13 848 habitants répartis dans 3 467 ménages. Actuellement, la population de la Commune urbaine d'Ambohimahasoa accède à l'eau dans des conditions nécessitant encore beaucoup d'améliorations, tant concernant la qualité et la quantité de l'eau que du service public. Ce projet consiste à réhabiliter et réorganiser les réseaux existants et à créer plusieurs points d'eau associés ou non à des lave-mains.

Les 9 fokontany de la Commune urbaine d'Ambohimahasoa bénéficieront de ce projet. Des équipements publics de la commune (5 écoles sur 7) seront aussi ciblés par ce projet. Ce projet est justifié par le fait que les systèmes d'adduction d'eau potable actuels disposent encore de beaucoup de potentiel, permettant à la commune d'atteindre un bon niveau de taux d'accès à l'eau potable, moyennant des restructurations et un investissement pas trop coûteux. Compte tenu des expériences de la commune et de ses interactions avec le

projet AGIRE puis le projet CAP'eau, il n'est pas difficile pour elle de renforcer sa capacité pour assurer un service public en eau et assainissement efficace et pérenne.

a) - Objectifs

Le projet consiste à alimenter en eau potable et à améliorer l'accès à l'hygiène dans les 9 fokontany de la commune. Par un processus de formation complet, la commune renforcera ses compétences afin de structurer son service communal de l'eau. Le gestionnaire délégué sera également formé afin d'assurer la pérennisation du service. Le projet contribue à améliorer la santé des populations par la lutte contre les maladies hydriques. Les populations seront également sensibilisées sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2010

Par délibération n° 2010-1218 du 11 janvier 2010, le Conseil a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 875 € au profit de la Commune d'Ambohimahasoa pour le projet de réhabilitation du système d'assainissement de la ville d'Ambohimahasoa à Madagascar.

Ce projet a permis la réalisation de 3 blocs sanitaires et la construction d'un lavoir avec hangar.

c) - Bilan

La commune a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation des blocs sanitaires et du lavoir à l'association SALOHY. Celle-ci a rapidement rencontré des difficultés de gestion : peu de fréquentation, peu de revenu, donc peu d'entretien. En 2014, la commune a acté que la gestion des blocs serait confiée au fermier Sandandrano (sa filiale A II R), déjà présent sur la commune pour les bornes fontaines. Celui-ci a déplacé les bornes pour les rapprocher des blocs et permettre ainsi qu'une seule personne soit affectée à la gestion de la borne et du bloc sanitaire associé.

La commune suit de très près la gestion de son réseau d'eau et de ses blocs sanitaires. Le récent recrutement d'un agent communal consacré à l'eau et à l'assainissement est un signe encourageant témoignant l'implication de la commune et sa volonté de pérenniser ces investissements.

La Communauté urbaine, à travers sa coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra assure un suivi et un accompagnement régulier de ce projet.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Ouvrages à réaliser

- réhabilitation du captage Rainibevazaha, d'Ankofa,
- réhabilitation et création de nouveaux filtres,
- réhabilitation du réservoir de 9 mètres cubes de Rainibevazaha et de 30 mètres cubes d'Ankofa,
- réhabilitation de 6 bornes fontaines simples,
- création de 3 bornes fontaines simples,
- création, sur demande des ménages, de branchements partagés,
- création auprès de 5 écoles de 5 bornes fontaines avec lave mains,
- extension du réseau,
- fournitures de dispositif de traitement,
- fourniture et pose de robinet flotteur au niveau des conduites d'arrivées,
- fourniture et pose de branchements partagés.

Actions d'accompagnement

Les actions d'accompagnements consistent à former la commune aux passations de marchés, au suivi de chantier, aux modes de gestions et politiques tarifaires et enfin au suivi technique et financier des gestionnaires délégués. Ces derniers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière. Des réparateurs villageois seront formés à l'entretien du réseau. Enfin, les usagers du service bénéficieront de campagnes de sensibilisation à la notion de service public de l'eau et aux messages clés sur les bonnes pratiques en termes d'hygiène et d'assainissement.

Le nombre total de bénéficiaires du projet sera de 13 848 personnes et 1 560 élèves.

Le projet est évalué à un total de 54 767 € et la participation sollicitée auprès de la Communauté urbaine s'élève à 52 658 €. La Commune d'Ambohimahasoa participera à hauteur de 2 109 €. Une aide sera

sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 26 330 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 52 658 € au profit de la Commune d'Ambohimahaso dans le cadre du projet CAP'eau pour la mise en oeuvre du projet De l'eau potable au cœur de la ville d'Ambohimahaso, région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune d'Ambohimahaso définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 330 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé à hauteur de 52 658 € sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - **La recette** correspondante à hauteur de 26 330 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.